

SNPREES - FO - 42



**Fédération Nationale de
l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation
Professionnelle**

FNEC FP FORCE OUVRIERE

Bourse du Travail – Cours Victor Hugo

42000 ST-ETIENNE

fo@univ-st-etienne.fr



Comité technique de l'UJM (Saint-Étienne) du 4 décembre 2017

Déclaration préalable

Avec leur fédération, la FNEC-FP FO, le SNPREES-FO 42 et Supautonome-FO rappellent leur opposition aux ordonnances relatives au code du travail, qui prolongent la « loi travail » (dont ils demandent toujours l'abrogation).

Ils condamnent également les modifications de l'accès en première année de licence et de la licence contenues dans le projet de loi « relative à l'accueil et à la réussite des étudiants » et la « plan étudiant » présenté le 30 octobre.

Ces modifications sont des bouleversements.

Le projet de loi sape tout l'édifice universitaire en ôtant au baccalauréat ses qualités de diplôme national et de premier grade universitaire, donnant accès à la première année de licence. Il aurait aussi pour effet de multiplier les difficultés pour les bacheliers souhaitant accéder à la licence de leur choix et d'alourdir la charge de travail des enseignants universitaires et des secrétariats, avec de nombreuses étapes où il faudrait évaluer les dossiers et rendre des « avis ».

Le « plan étudiant » planifie un saccage en règle des licences, avec des accumulations de « blocs de compétences », des « contrats de réussite » contraires à l'égalité républicaine, la mise en cause de la consistance, de la cohérence, de la progressivité et du caractère disciplinaire de la licence, qui perdrait *de facto* sa qualité de diplôme national.

Avec la mise en cause du baccalauréat comme de la licence, ce sont ainsi des garanties collectives qui disparaîtraient pour tous les salariés. Le projet de loi comme le « plan étudiant », c'est l'esprit de la « loi travail » et des ordonnances sur le code du travail appliqué à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'inversion de la hiérarchie des normes, le démantèlement des garanties collectives valables dans l'ensemble du territoire national.

Nous demandons donc le retrait du projet de loi comme du « plan étudiants ».

En outre le SNPREES-FO 42 et Supautonome-FO condamnent la précipitation avec laquelle la présidence de l'UJM entend mettre en œuvre ces nouvelles dispositions, avant même qu'elles ne soient officiellement publiées et ne soient réglementaires. Nous dénonçons aussi l'imposition de critères pour les « attendus » en SHS et ALL, qui seraient ceux conçus par la CDUL (conférence des doyens des UFR de lettres, sciences humaines, lettres, langues et arts), qui n'a aucune autorité pour ce faire et a œuvré en dehors de toute collégialité.

Le SNPREES-FO 42 et Supautonome-FO condamnent également le projet d'« Université-cible ». Le statut même du document qui est présenté aujourd'hui au CT de l'UJM est hors

norme : non daté, sans indication de ses auteurs ou destinataires, il n'a aucune valeur sur le plan juridique. Les modalités de sa soumission aux instances universitaires excluent toute démocratie, avec, comme dans ce CT, une présentation sans vote, ce qui est une nouvelle et triste illustration de la démarche qui préside depuis le début du processus des réponses à l'IDEX dans le cadre de la COMUE. Ce projet anonyme mais qui émane semble-t-il de la COMUE réclame des dispositions exceptionnelles, dérogoires aux lois et règlements existants. **Il est lourd de multiples menaces pour les personnels, puisque plusieurs dispositions sont attentatoires à leurs statuts : avec ce projet , on ne voit pas comment les personnels pourraient à terme demeurer fonctionnaires d'État.** Il impliquerait la mise en place d'un établissement où se côtoieraient deux ensembles inégalement traités, une « université de recherche », tête d'épingle sur laquelle seraient concentrés la très grande majorité des moyens, et le reste, chargé du « service public ». Par la marginalisation du « service public » qu'il revendique, ce projet est donc clairement porteur d'une volonté de privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région lyonnaise. Parmi les autres graves dangers dont ce projet est également porteur se trouvent de fortes restrictions à la démocratie et à la collégialité universitaires, la mise en cause accentuée des diplômes nationaux par la multiplication des filières sélectives, l'emprise accrue d'entités économiques ou territoriales externes à l'université publique, la disparition annoncée des universités existantes, dont l'UJM, transformées en simples « composantes ».

Nous demandons donc le retrait de ce projet ainsi que la suspension de l'IDEX, à laquelle il se veut une nouvelle réponse.

Le SNPRES-FO et Supautonome-FO dénoncent également l'autoritarisme de la présidence de l'UJM, qui s'est manifesté dans sa volonté de faire d'une formation à la « déontologie » une formation obligatoire pour tous les BIATSS.

Enfin nous dénonçons le plan d'emplois présenté dans ce CT. Dans le cadre du « plan de retour à l'équilibre », qui n'est que l'expression de la sous-dotatation pérenne de l'UJM comme de toutes les universités en application d'une politique d'austérité dont les salariés font les frais alors qu'ils ne sont nullement responsables de ses causes, **il est prévu 28 suppressions de postes**, pudiquement dénommées « gels », dont 18 dès cette année. Nous ne pourrions que voter contre un tel plan d'emplois.

###